

Consommation/Viande de bœuf

Baisse du prix de la viande de bœuf fraîche

I. M'B.
Libreville/Gabon

LE ministre de l'Economie, de la Prospective et de la Programmation du développement, Jean-Marie Ogandaga, a signé le 18 juin 2018, un arrêté qui fixe le prix a maxima, des différentes nominations de la viande fraîche de bœuf

au consommateur final, hors supermarché, à Libreville, Owendo et Akanda. Outre la viande de bœuf vendue avec les os, les prix de la majorité des différentes dénominations de ladite viande ont connu une baisse des prix, de l'ordre de 300 francs à 1500 francs. C'est le kilogramme du filet de viande, 8000 francs à l'origine, qui a connu une baisse conséquente. Quant



Photo : Marala

à celui de la carcasse à l'abattoir, il sera facturé 3500 francs au consommateur final. L'article 4 de cet arrêté précise que l'affichage des nouveaux prix est obligatoire. De plus,

Le prix de la viande de bœuf a baissé.

ajoute l'arrêté dans son article 5, les infractions constatées, comme la non-observation des prix décidés par l'administration, ou l'affichage desdits prix en magasins, seront sanctionnés conformément aux textes en vigueur en République gabonaise. Enfin, la direction générale de la Concurrence et de la Consommation (DGCC) est chargée d'assurer le suivi de cette mesure

Lutte contre la cybercriminalité

Gabon Telecom lance la solution "APS"



Photo : Abel Eyeghe

Le directoire de Gabon Telecom et le président de l'Arcep lors de la cérémonie.

AEE
Libreville/Gabon

EN appui avec Arbor Networks, le leader des solutions de cybersécurité, l'opérateur de téléphonie Gabon Telecom a officiellement procédé, le 19 juin dernier, à l'hôtel Nomad, au lancement de la solution technologique dénommée APS, pour protéger les 400 000 adresses IP de ses clients. En particulier les entreprises, contre les attaques dites DDoS, encore appelées "attaques par déni de service". C'était à la faveur d'un séminaire sur la cyber sécurité autour du thème "Comprendre et anticiper les attaques DDoS". En présence du président de l'Agence de régulation des communications électroniques et La Poste (Arcep), Lin Mombo. Selon l'expert d'Arbor Networks, Jonathan Bourgain, les attaques DDoS sont lancées par des cyber-criminels à partir de plusieurs équipements en simultanée, de manière distribuée. Et d'ajouter que Gabon Telecom est victime de 743 attaques par mois, selon les statistiques. « Il y a trois types d'attaques par déni de service principal. Les attaques volumétriques auxquelles l'objectif va être de saturer les liens des opérateurs chez les clients. Le constat va être un ralentissement fort ou une coupure complète de connexion. Le

deuxième va être la saturation d'état, donc de tous les équipements de sécurité pare-feu, IPS. Et, enfin, on a un troisième type d'attaques qui cible la couche applicative. L'objectif est de cibler une ressource précise. Cela peut être un site web ou des serveurs DNS qui vont impacter toute l'infrastructure d'un client », a indiqué l'expert. **OFFENSIVE*** Selon le directeur général de Gabon Telecom, Abderrahim Koumaa, l'acquisition de cette nouvelle solution évaluée à plus de 1 milliard de francs relève de la stratégie avant-gardiste de son entreprise. « C'est un investissement qui permet en permanence, comme cela a été expliqué durant le séminaire, d'être connecté à la base des données mondiales de la solution Arbor Networks, la solution Atlas qui détecte 24 h sur 24, chaque seconde, tous les risques au niveau mondial et qui met à jour notre plate-forme. Et ça, ce sont des charges d'exploitation de Gabon Telecom pour maintenir la sécurité en permanence », a-t-il expliqué. Selon le président de l'Arcep, Lin Mombo, « la lutte contre la cybercriminalité demeure donc une réelle préoccupation de nos Etats et doit faire l'objet de plusieurs réflexions, dans le but de mettre en place des dispositions législatives et réglementaires adéquates. A ce titre, un organisme en charge d'alerte et de ré-

ponse aux attaques de systèmes d'information va être créé et des sanctions exemplaires, pénalités pécuniaires ou emprisonnements pourront être prononcés en cas d'infractions dûment constatées. »



CNAMGS
Caisse Nationale d'Assurance Maladie et de Garantie Sociale

REPUBLIQUE GABONAISE
Union-Travail-Justice

COMMUNIQUÉ

APPEL A COTISATION DU 2EME TRIMESTRE 2018

La Direction Générale de la CNAMGS informe l'ensemble des employeurs du secteur privé et parapublic qu'elle a procédé au lancement de l'appel à cotisation du 2ème trimestre, le Jeudi 14 juin 2018.

A cet effet, les Déclarations Trimestrielles de Salaires (DTS) sont disponibles en ligne (e-déclaration) via le site internet www.cnamgs.ga. Les employeurs ne disposant pas d'Internet ou souhaitant une assistance personnalisée pour la déclaration en ligne peuvent se rapprocher de la Direction du Recouvrement et du Contentieux, sise au quartier Glass.

Les entreprises installées à l'intérieur du pays sont priées de faire leur Déclaration Trimestrielle de Salaires auprès des Délégations Provinciales de leur localité respective.

Pour rappel, les taux de cotisations sont les suivants :

- Taux de cotisation Employeurs : 4.1% ;
- Taux de cotisation employés : 2% ;
- Plafond : 2 500 000 F CFA.

NB : Les cotisations du 2ème trimestre 2018 sont exigibles du 1er au 31 juillet 2018.



Echangez avec nous sur [facebook/cnamgs](https://www.facebook.com/cnamgs)

Fait à Libreville, le 19 Juin 2018

Le Directeur Général

Renaud ALLOGHO AKOUE

CNAMGS

Caisse Nationale d'Assurance Maladie et de Garantie Sociale

La solidarité a un sens

